



ADDENDA N° : CSSRDN-05

Émis le 2 février 2021

ORGANISME PUBLIC : Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
795, rue Melançon
St-Jérôme (Québec) J7Z 4L1
Gestionnaire du dossier :
Équipe gestion contractuelle
Courriel : APPRO@csrdn.qc.ca

En ce qui concerne le présent addenda, soyez avisés qu'il vous est possible de formuler une plainte directement auprès de l'Autorité des marchés publics conformément à l'article 40 de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* [RLRQ c. A-33.2.1]. Le cas échéant, une telle plainte doit être déposée auprès de l'Autorité des marchés publics au plus tard DEUX (2) jours avant la date limite de réception des soumissions qui est indiquée dans le SÉAO, soit au plus tard le 8 février 2021.

Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres et devra être lu conjointement avec le cahier des charges.

Cet addenda a pour but de renseigner les soumissionnaires sur des additions, des modifications ou des informations complémentaires apportés aux documents originaux ou tout autre addenda émis antérieurement. Dans le cas de modifications, les clauses du présent addenda ont priorité sur celles des dessins et clauses du devis ou autres documents émis par addenda antérieurement.

Les soumissionnaires s'assureront que tous les addenda émis lui ont été transmis et que le coût des travaux affectés par ces addenda est inclus dans le montant de la soumission.

ACCUSÉ RÉCEPTION D'UN ADDENDA

Veillez confirmer la réception de cet addenda en complétant les informations ci-dessous et en retournant cette page *par courriel au : APPRO@csrdn.qc.ca*

NOM DE L'ENTREPRISE :

Signature de la personne responsable :

Courriel de la personne responsable :

Date de réception de l'addenda :

Texte de l'addenda sur les pages suivantes :



Veillez prendre note des modifications suivantes :

1.09.09 Réception des Soumissions

Pour être valides et considérées, les Soumissions doivent être adressées à Sonia Laroche et reçues au plus tard:

DATE : 10 février 2021

HEURE : 14:00:00

LIEU :

Réception - Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
Services des ressources matérielles
795 rue Mélançon
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4L1

Document en annexe :

- Addenda A2, émis par Steven Carey architecte inc., le 1^{er} février 2021, 2 pages ;
- Addenda MEC-002, émis par Bouthillette Parizeau, le 1^{er} février 2021, 3 pages de devis et 4 pages de plans.

FIN DE L'ADDENDA N° : CSSRDN-05



STEVEN CAREY
architecte Inc.

Addenda No. A2

Le 1^{er} février 2021

Appel d'offres # 20380-020

Projet :

**REPLACEMENT DE L'UNITÉ DE VENTILATION
DE LA CAFÉTÉRIA**

**École Polyvalente St-Jérôme
535 rue Filion, Saint-Jérôme, Québec**

Propriétaire :

Centre de Services scolaire de la Rivière-du-Nord
795, rue Melançon, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4L1
Responsable : Louis-Matthieu Blondin, ingénieur jr
Dossier CSSRDN no. : 1811005

Architecte :

STEVEN CAREY architecte Inc.
102, J.C. Wilson, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4X5
Responsable : Steven Carey, architecte
Dossier SCA no. : 20-114



Le présent addenda fait partie intégrante des documents contractuels et devra être lu conjointement avec les documents de soumission.

Cet addenda a pour but de renseigner les soumissionnaires sur des additions, des modifications ou des informations complémentaires apportées aux documents originaux ou tout autre addenda émis antérieurement. Dans le cas de modifications, les clauses du présent addenda ont priorité sur celles des dessins et sections du devis ou autres documents émis par addenda antérieurement.

Les soumissionnaires s'assureront que tous les addenda émis sont correctement inscrits sur la formule de soumission et que le coût des travaux affectés par ces addenda est inclus dans le montant de la soumission.

PARTIE 1 DEVIS ARCHITECTURE

1.1 SECTION 07 52 00 COUVERTURES À MEMBRANE DE BITUME MODIFIÉ

- .1 À l'item 2.6.1, remplacer le produit acceptable COLVENT 810 de SOPREMA (maintenant discontinué) par le produit suivant :
COLVENT BASE 830 de SOPREMA ou équivalent approuvé.

- .2 À l'item 2.6.3, remplacer le produit acceptable COLVENT TRAFFIC CAP-860-GR de SOPREMA (maintenant discontinué) par le produit suivant :
SOPRAPLY TRAFFIC CAP de SOPREMA ou équivalent approuvé.

FIN DE L'ADDENDA No. A2

ADDENDA MEC-002

Projet : Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord –
Polyvalente St-Jérôme – Remplacement de l'unité
de ventilation de la cafétéria – Appel d'offres
no 20380-020

Description : Modifications aux plans et devis

Projet no : CSRDN : 1811005 / BPA : 2016-225-113

Division : Mécanique

Par : Pier-Olivier Dubé, ing.

Date : 2021-02-01

1. Cet addenda fait partie intégrante des plans et devis originaux et des documents contractuels. Les soumissionnaires s'assureront que le coût des travaux effectués par cet addenda est inclus dans le montant de la soumission.

2. Documents :

2.1 Documents inclus :

2.1.1 Devis :

- Index des sections, page 3.
- Section 23 05 00, page 7.

2.1.2 Plans nos :

- M-301, révision no 2.
- M-501, révision no 2.
- M-502, révision no 1.
- M-504, révision no 2.

3. Description des travaux :

Voir les documents ci-joints.

- 23 33 00 ACCESSOIRES POUR CONDUITS D'AIR
- 23 33 15 REGISTRES DE RÉGLAGE
- 23 33 46 CONDUITS D'AIR FLEXIBLES
- 23 34 00 VENTILATEURS POUR INSTALLATIONS DE CVCA
- 23 36 00 ÉLÉMENTS TERMINAUX DE RÉSEAUX AÉRAULIQUES
- 23 37 13 DIFFUSEURS, REGISTRES ET GRILLES
- 23 44 00 FILTRES À AIR DE CVCA
- ① – 23 51 00 ANNULÉ
- 23 73 10 TRAITEMENT DE L'AIR – ENSEMBLES DE BLOCS AUTONOMES
- 23 73 12 SERPENTINS

DIVISION 25 – AUTOMATISATION INTÉGRÉE :

- 25 05 01 SGE – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES



- .15 23 36 00 – Éléments terminaux de réseaux aérauliques.
- .16 23 37 13 – Diffuseurs, registres et grilles.
- .17 23 44 00 – Filtres à air de CVCA.
- ① .18 Annulé.
- .19 23 73 10 – Traitement de l'air – Ensemble de blocs autonomes.
- .20 23 73 12 – Serpentins.
- .3 Étendue des travaux
 - .1 Travaux inclus :
 - .1 Les travaux comprennent, d'une façon générale, la main-d'œuvre, la fourniture et l'installation de tous les matériaux et de l'équipement nécessaires aux travaux de ventilation – conditionnement de l'air indiqués sur les dessins et dans le devis.
 - .2 Ces travaux comprennent, entre autres, mais sans s'y limiter :
 - ① .1 Système no A-2 :
 - .1 Système de ventilation en H, ventilateur de retour, section économiseur, préfiltre MERV-8, filtre final MERV-11, serpentin de refroidissement DX, serpentin de chauffage par gaz de réfrigérant ("hot gaz by-pass"), ventilateur d'alimentation, brûleur au gaz naturel, serpentin électrique, conduit moyenne pression pour les conduits principaux, basse pression pour la distribution secondaire. La section condenseur/compresseur devra être intégrée à l'unité. Les lignes de réfrigérant entre les compresseurs et les serpentins seront raccordées en usine. La cheminée du brûleur de l'unité sera fournie par le manufacturier de la centrale d'air. Voir les plans pour les longueurs.
 - .2 Le sous-traitant en ventilation ou le fabricant de l'unité (si ce dernier l'offre) devra offrir un service d'entretien et d'inspection préventif pour la nouvelle unité de ventilation qui sera installée, et ce, pour une période d'un an (1) suivant la réception définitive du projet. Voir les détails à la section 23 73 10. Prendre note que ceci n'est aucunement relié à la garantie contractuelle de l'Entrepreneur d'un (1) an à partir de la réception provisoire.
 - .3 Tous les raccordements et les conduits spéciaux.
 - .4 Tous les supports et les éléments d'acier structuraux requis pour supporter les conduits et les équipements.
 - .5 Toutes les portes d'accès.
 - .6 La fourniture et l'installation des ressorts, des bases anti-vibrations, des plénums acoustiques, des silencieux et autres appareils requis pour la présente section.
 - .7 Tous les nouveaux percements. Voir la Division 20.
 - .8 L'étanchéité des fourreaux et des ouvertures.

